
Le ” projet ” comme outil du gouvernement privé l’action publique locale ? Étude comparée franco-allemande de deux ” grands projets de renouvellement urbain ” et de leurs impacts sur les rapports de pouvoir entre acteurs

Clément Barbier*†¹

¹Université Paris 8 - HafenCity Universität Hamburg (CSU-Cresppa) – CNRS : UMR7217 – France

Résumé

Issue d’un travail de thèse ancré entre sociologie de l’action publique et sociologie urbaine, cette proposition de contribution a pour objectif de confronter les dynamiques de sélection des acteurs de deux ” grands projets de renouvellement urbain ” : l’exposition internationale d’architecture de Hambourg – Internationale Bauausstellung (IBA) Hamburg et le projet de l’Union dans l’agglomération lilloise. Ces deux dispositifs de requalification territoriale ont pour ambitions communes le traitement spatialisé de problèmes sociaux et la promotion de l’attractivité des métropoles qui les portent. Ainsi, ils affichent des objectifs a priori contradictoires de justice sociale et de compétitivité territoriale que sont censés poursuivre une grande diversité d’acteurs, qu’il s’agisse des aménageurs publics traditionnels, de leurs partenaires privés ou de représentants de la ” société civile ”.

Si le ” gouvernement par projet ” est censé impulser une ouverture des processus de définition des politiques urbaines, les mécanismes de mobilisation des acteurs de l’Union et de l’IBA s’avèrent particulièrement sélectifs. Ils ont ainsi pour conséquence d’intégrer en premier lieu les stratégies d’acteurs économiques et les logiques de marché et à la définition de ces politiques d’aménagement. Ainsi l’analyse de ces deux ” dynamiques de projets ” questionne comment un processus de développement territorial partenarial peut s’affirmer comme vecteur de réforme de l’action publique locale. Qu’on assiste à l’encadrement du travail des services de l’administration locale ou à leur contournement, le ” projet ” semble, dans les deux cas étudiés, s’affirmer comme un espace de cristallisation de coalitions public-privé donnant un rôle accru aux acteurs de l’immobilier et aux ” entreprises innovantes ”. S’ils ne sont pas directement représentés dans les instances chargées de la mise en œuvre de ces politiques de développement local, ces acteurs privés occupent une place centrale dans ces processus d’aménagement dans la mesure où les contenus des ” projets ” sont structurés par des logiques de rentabilité.

*Intervenant

†Auteur correspondant: clement.barbier@csu.cnrs.fr